

SICAV PLUS

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société « SICAV PLUS » pour la période allant du premier Octobre au 31 Décembre 2017, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 3.071.337, un actif net de D : 3.055.457 et un bénéfice de la période de D : 28.425.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «SICAV PLUS », comprenant le bilan au 31 Décembre 2017, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « SICAV PLUS », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Décembre 2017, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphes d'observation

4. Nous attirons l'attention sur la note aux états financiers n°14 dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la Société «SICAV PLUS» au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à D : 8.672, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

La charge constatée durant le quatrième trimestre s'élève à D : 2.186, le cumul de la contribution prise en charge au 31 décembre 2017, soit D : 8.672, a été liquidé le 27 décembre 2017.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

Tunis, le 25 janvier 2018

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2017
(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2017	31/12/2016
Portefeuille-titres	4	<u>2 428 145</u>	<u>2 863 949</u>
Actions et droits rattachés		33	31
Obligations et valeurs assimilées		2 427 892	2 850 315
Tires des Organismes de Placement Collectif		220	13 602
Placements monétaires et disponibilités		<u>617 014</u>	<u>895 477</u>
Placements monétaires	5	617 014	226 837
Disponibilités		-	668 640
Créances d'exploitation	6	<u>26 177</u>	<u>2 582</u>
TOTAL ACTIF		<u>3 071 337</u>	<u>3 762 008</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	7 134	7 896
Autres créditeurs divers	8	8 746	6 474
TOTAL PASSIF		<u>15 880</u>	<u>14 370</u>
ACTIF NET			
Capital	9	2 969 893	3 633 707
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de		85 564	113 930
ACTIF NET		<u>3 055 457</u>	<u>3 747 637</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>3 071 337</u>	<u>3 762 008</u>

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Note	Période du 01/10 au 31/12/2017	Période du 01/01 au 31/12/2017	Période du 01/10 au 31/12/2016	Période du 01/01 au 31/12/2016
Revenus du portefeuille-titres	10	31 711	136 268	35 226	142 310
Revenus des actions		-	2	-	2
Revenus des obligations et valeurs assimilées		31 610	135 860	35 058	141 369
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		101	406	168	939
Revenus des placements monétaires	11	4 504	13 506	3 723	15 179
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		36 215	149 774	38 949	157 489
Charges de gestion des placements	12	(8 393)	(35 635)	(9 290)	(37 403)
REVENU NET DES PLACEMENTS		27 821	114 139	29 659	120 086
Autres produits		-	-	-	13
Autres charges	13	(996)	(4 209)	(1 105)	(4 472)
Contribution conjoncturelle	14	(2 186)	(8 672)	-	-
RESULTAT D'EXPLOITATION		24 640	101 258	28 554	115 627
Régularisation du résultat d'exploitation		(14 628)	(15 694)	258	(1 697)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		10 012	85 564	28 812	113 930
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		14 628	15 694	(258)	1 697
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(394)	5 137	1 857	5 090
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		4 179	9 349	2 486	10 542
RESULTAT DE LA PERIODE		28 425	115 745	32 898	131 260

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Période du 01/10 au 31/12/2017</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2017</i>	<i>Période du 01/10 au 31/12/2016</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2016</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	28 425	115 745	32 898	131 260
Résultat d'exploitation	24 640	101 258	28 554	115 627
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(394)	5 137	1 857	5 090
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	4 179	9 349	2 486	10 542
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(606 790)	(807 925)	(592)	(704 575)
Souscriptions				
- Capital	183 538	539 531	248 958	1 231 797
- Régularisation des sommes non distribuables	6 385	12 544	8 723	41 339
- Régularisation des sommes distribuables	4 559	20 836	7 369	20 823
Rachats				
- Capital	(755 681)	(1 305 502)	(249 825)	(1 913 032)
- Régularisation des sommes non distribuables	(26 404)	(38 804)	(8 707)	(62 983)
- Régularisation des sommes distribuables	(19 187)	(36 531)	(7 110)	(22 519)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(578 365)	(692 180)	32 305	(573 316)
ACTIF NET				
En début de période	3 633 821	3 747 637	3 715 332	4 320 953
En fin de période	3 055 457	3 055 457	3 747 637	3 747 637
NOMBRE D'ACTIONS				
En début de période	65 185	68 858	68 875	82 225
En fin de période	54 343	54 343	68 858	68 858
VALEUR LIQUIDATIVE	56,225	56,225	54,426	54,426
TAUX DE RENDEMENT	0,86%	3,31%	0,89%	3,57%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

AU 31 DECEMBRE 2017

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV PLUS est une société d'investissement à capital variable régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 29 Avril 1993 à l'initiative de Tunisie Leasing et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 02 Avril 1993.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV PLUS bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la SICAV PLUS est confiée à la société « TUNISIE VALEURS », le dépositaire étant « AMEN BANK ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Décembre 2017, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2017 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et la maturité insuffisante de la courbe de taux des émissions souveraines publiée en décembre 2017, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évaluées au 31 Décembre 2017 au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2017, à D : 2.428.145 et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% Actif net
Actions & droits rattachés		27	33	0,00%
TPR	9	27	33	0,00%
Obligations et valeurs assimilées		2 351 965	2 427 892	79,46%
Obligations des sociétés		717 520	743 239	24,32%
AMEN BANK SUB 2012 A	1 000	50 000	50 726	1,66%
ATL 2014-3 CAT C	1 000	100 000	105 573	3,46%
BTE 2010 B	600	39 000	39 530	1,29%
CIL 2015/1 TF 7,65%	2 000	120 000	124 024	4,06%
TL 2012/1 B TF	800	32 000	32 951	1,08%
TL 2012-2 B	500	30 000	31 477	1,03%
TL 2013-1 CAT B TF	1 000	60 000	60 858	1,99%
TL 2014-2 CAT,A TF	1 000	40 000	40 113	1,31%
TL 2017-1 CAT,B TF 7,80%	240	24 000	24 853	0,81%
TUNISIE FACTORING 2014-1	1 000	60 000	63 508	2,08%
UIB 2011/1 TR B	500	35 000	35 578	1,16%
UIB 2011/2	1 500	41 840	44 156	1,45%
UIB 2012/1 A	2 000	85 680	89 892	2,94%
Obligations de l'Etat		334 780	346 220	11,33%
Emprunt national 2014-A	53 199	258 667	267 621	8,76%
Emprunt national 2014-B	965	76 113	78 599	2,57%
Bons du Trésor Assimilables		1 299 665	1 338 433	43,80%
BTA 12/10/2023 6%	101	94 850	96 900	3,17%
BTA 11/02/2022 6%	67	63 483	67 163	2,20%
BTA 11/08/2022 5,60%	141	134 074	137 914	4,51%
BTA 12/10/2018 5,50%	421	417 024	423 718	13,87%
BTA 13/01/2021 5,75%	100	96 600	102 331	3,35%
BTA 14/10/2020 5,50%	237	229 934	233 492	7,64%
BTA 15/01/2018 5,30%	104	103 610	108 216	3,54%
BTA 11/03/2026 6.3%	100	91 900	96 789	3,17%
BTA 12/01/2024 6.00%	56	52 192	55 344	1,81%
BTA 11/03/2019 5.50%	16	16 000	16 567	0,54%
Titres des Organismes de Placement Collectif		218	220	0,01%
Parts des Fonds Communs de Créances				
BIAT CREDIMMO 1	100	218	220	0,01%
Total		2 352 210	2 428 145	79,47%
Pourcentage par rapport au total des actifs				79,06%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2017 à D : 617.014, contre D : 226.837 au 31.12.2016, et se détaille comme suit :

Désignation titre	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% Actif net
BTCT	220 000	217 027	218 824	7,16%
BTC 13 SEMAINES 23/01/2018	220 000	217 027	218 824	7,16%
Dépôt à vue		396 016	398 190	13,03%
Amen bank pasteur		396 016	398 190	13,03%
Total général		613 042	617 014	20,19%
Pourcentage par rapport au total des actifs				20,09%

Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2017 à D : 26.177 contre D : 2.582 à la même date de l'exercice 2016 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Ventes titres à encaisser	26 174	-
Intérêts sur dépôts à vue à recevoir	-	2 578
Autres	3	5
Total	26 177	2 582

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31.12.2017 à D : 7.134, contre D : 7.896 au 31.12.2016 et englobe le montant à payer à Tunisie Valeurs au titre de la commission de gestion pour la période allant du premier Octobre au 31 décembre 2017 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Montant HT	7 113	7 873
TVA	1 280	1 417
Total TTC	8 393	9 290
Retenue à la source	1 259	1 393
Net à payer	7 134	7 896

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2017 à D : 8.746, contre D : 6.474 au 31.12.2016, et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Redevance CMF	263	313
Retenues à la source à payer	1 259	1 393
TCL	29	33
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée de décembre	7 195	4 734
Total	8 746	6 474

Note 9 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2017, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2016

Montant	3 633 707
Nombre de titres	68 858
Nombre d'actionnaires	643

Souscriptions réalisées

Montant	539 531
Nombre de titres émis	10 224
Nombre d'actionnaires nouveaux	89

Rachats effectués

Montant	(1 305 502)
Nombre de titres rachetés	(24 739)
Nombre d'actionnaires sortants	(120)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	5 137
Plus (ou moins) values réalisées sur cession titres	9 349
Régularisation des sommes non distribuables	(2 241)
Résultats antérieurs incorporés au capital (A)	113 930
Régularisation des résultats antérieurs incorporés au capital	(24 019)

Capital au 31-12-2017

Montant	2 969 893
Nombre de titres	54 343
Nombre d'actionnaires	612

(A) Suivant décision de l'assemblée générale ordinaire du 19 Mai 2017.

Note 10 : Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 31.711, pour la période allant du 01.10 au 31.12.2017, contre D : 35.226 pour la période allant du 01.10 au 31.12.2016 et se détaillent comme suit :

	du 01/10 au 31/12/2017	du 01/01 au 31/12/2017	du 01/10 au 31/12/2016	du 01/01 au 31/12/2016
<u>Revenus des actions</u>				
- Dividendes	-	2	-	2
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>				
<i>Revenus des obligations</i>				
- Intérêts	14 333	60 914	19 683	83 822
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>				
- Intérêts (BTA , BTZC)	17 277	74 946	15 374	57 546
<u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif</u>				
<i>Revenus des parts des Fonds Communs de Créances</i>				
- Intérêts	101	406	168	939
TOTAL	31 711	136 268	35 226	142 310

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.10 au 31.12.2017 à D : 4.504 contre D : 3.723 pour la période allant du 01.10 au 31.12.2016, il représente le montant des intérêts au titre du quatrième trimestre 2017 sur les dépôts et les BTC, et se détaille comme suit :

	du 01/10 au 31/12/2017	du 01/01 au 31/12/2017	du 01/10 au 31/12/2016	du 01/01 au 31/12/2016
Intérêts des dépôts à vue	2 170	11 172	2 891	11 586
Intérêts des BTC	2 334	2 334	832	3 593
TOTAL	4 504	13 506	3 723	15 179

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10 au 31/12/2017 à D : 8.393 contre D : 9.290 pour la même période de l'exercice 2016, et représente la commission de gestion facturée par Tunisie Valeurs au titre du quatrième trimestre 2017.

	du 01/10 au 31/12/2017	du 01/01 au 31/12/2017	du 01/10 au 31/12/2016	du 01/01 au 31/12/2016
Commission de gestion	8 393	35 635	9 290	37 403
TOTAL	8 393	35 635	9 290	37 403

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/10 au 31/12/2017 à D : 996 contre D : 1.105 pour la même période de l'exercice 2016, et se détaillent comme suit :

	du 01/10 au 31/12/2017	du 01/01 au 31/12/2017	du 01/10 au 31/12/2016	du 01/01 au 31/12/2016
Redevance CMF	839	3563	929	3 740
TCL	102	396	102	415
Autres	54	249	74	317
TOTAL	996	4209	1 105	4 472

Note 14 : Contribution conjoncturelle

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société «SICAV PLUS» se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à D : 8.672, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

La charge constatée au titre du quatrième trimestre s'est élevée à D : 2.186, le cumul de la contribution prise en charge au 31 décembre 2017 et qui s'élève à D : 8.672, a été liquidé le 27 décembre 2017.

Note 15 : Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

Rémunération du gestionnaire :

La gestion de la SICAV PLUS est confiée à la Société "TUNISIE VALEURS". Celle - ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération brute de 1,5% TTC l'an, sur les placements en actions et de 1%TTC l'an sur le reliquat de l'actif net.

Rémunération du dépositaire :

La société "AMEN BANK", assure les fonctions de dépositaire de fonds et de titres. Sa rémunération est supportée par le gestionnaire.